



Quoi de neuf !

janvier 2021

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes et chers citoyens,

Je profite de l'occasion, en ce début d'année 2021, pour vous souhaiter du bonheur de vivre en profitant pleinement de la nature qui nous entoure. Également, je vous demande d'être présents auprès des personnes de votre famille, afin de bien apprécier tous les privilèges qui nous avons en cette période plus difficile. Prenez soin de vous et de vos proches, tout en restant sensibles aux autres qui parfois sont plus vulnérables. Depuis le début de la crise, des gestes de solidarité se sont multipliés un peu partout sur le territoire. Plusieurs personnes, témoins de la souffrance d'autrui, ont fait un petit quelque chose qui peut faire une grande différence. Je vous invite à poursuivre sur cet élan de positivisme.

En ce début d'année encore marqué par des mesures plus strictes entourant la pandémie de la Covid-19, il est encore important de garder le moral et de faire preuve de patience pour les mois à venir. C'est le temps idéal pour aller jouer dehors et ce n'est pas les occasions qui manquent !

Vous pouvez profiter des pistes de ski de fond et de vélo d'hiver sur le terrain de golf, de marcher dans un lieu unique qu'est le sentier de la nature, dans le respect de vos concitoyens et des visiteurs. En plus des nombreuses options qui s'offrent à vous, il est possible d'aiguiser vos patins pour faire un tour sur la patinoire préparée sur le magnifique lac Champlain et de profiter des glissades sur tubes à côté du quai municipal.

Un nouveau rallye pédestre sera prochainement accessible. Ce projet, piloté par une équipe de bénévoles, propose 8 différents trajets à parcourir à l'intérieur de notre municipalité. Votre sens de l'observation sera mis au défi ! Profitez de ce moment à l'extérieur pour découvrir Venise-en-Québec sous un nouvel angle.

La marche à suivre est simple :

- Téléchargez le document et imprimez-le (www.veniseenquebec.ca) ou récupérez une copie papier dans l'une des boîtes à l'extérieur du centre culturel et du bureau d'accueil touristique.
- Prenez une marche en parcourant l'un des trajets, tout en gardant la distanciation sociale.
- N'oubliez pas votre crayon et de remettre votre coupon de participation dans la boîte à cet effet.
- Des prix seront tirés le 6 mars prochain.

Sincèrement,

Jacques Landry
Maire

COVID-19 / SERVICES MUNICIPAUX EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

Les bureaux de l'hôtel de ville sont fermés **jusqu'au 8 février inclusivement**. Les employés administratifs étant majoritairement en télétravail, il est toutefois possible de recevoir des services **sur rendez-vous seulement** et en respectant les mesures sanitaires et de distanciation en vigueur. Le citoyen désirant se procurer un compteur d'eau, payer ses taxes, signer un permis ou un élément ne pouvant pas se faire en ligne, pourra se présenter à l'hôtel de ville à l'heure du rendez-vous fixé au préalable. Pour se faire, vous devez appeler au 450 346-4260 en sélectionnant le poste 0 ou par courriel à information@venise-en-quebec.ca Toutes les correspondances et documents papier peuvent être mis dans la fente à courrier sur la porte de l'entrée principale.

Centre culturel : Le centre culturel demeure fermé. Les activités sportives pratiquées seules ou en duo sont interdites, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Bibliothèque : Le service de prêts sans contact est actuellement effectif. Vous pouvez communiquer avec la bibliothèque par téléphone au 450 346-4260, poste 5.

Mesures pour les activités sportives extérieures :

- Seules les activités réalisées seul ou avec les occupants d'une même résidence privée ou de ce qui en tient lieu sont permises. Les compétitions et les spectateurs sont interdits.
- Le nombre de personnes est déterminé par les gestionnaires de site selon la capacité d'accueil d'un lieu ou d'une infrastructure. Il doit permettre de restreindre les contacts entre les personnes, de façon à ne pas créer de rassemblement. En tout temps, la distanciation physique de 2 mètres doit être respectée, sauf pour les membres d'une même famille. La capacité d'accueil doit être indiquée, de même qu'un rappel des consignes sanitaires.
- L'accès aux installations permettant aux participants de se préparer à l'activité (chausser les patins, farter les skis, etc.), de se réchauffer ou de consommer leur lunch est permis, dans le respect strict des règles sanitaires en vigueur. Les vestiaires doivent demeurer fermés. Dans la mesure du possible, les participants sont invités à arriver prêts à réaliser leur activité. Dans les lieux extérieurs à accès contrôlé, une gestion de l'achalandage doit être effectuée.

CALENDRIER 2021 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Notez que l'heure des séances du conseil est à 14 h, si le contexte sanitaire oblige la tenue de celles-ci sans la présence du public et à 19 h si les consignes gouvernementales permettent la présence du public, et ce, au centre culturel. Le calendrier pour 2021 est le suivant : les lundis 11 janvier, 1^{er} février, 1^{er} mars, 5 avril, 3 mai, 7 juin, 5 juillet, 2 août, 4 octobre, 1^{er} novembre et 6 décembre et le mardi 7 septembre. L'enregistrement de la séance sera publié sur le site web de la Municipalité le jour suivant.

VERSEMENTS DE TAXES DE L'ANNÉE 2021

En 2021, il est possible d'acquitter votre facture de taxes en 4 versements. Les dates d'échéance pour chacun de ces versements sont les suivantes : 5 mars, 4 juin, 3 septembre et 3 décembre.

CUEILLETTE DES SAPINS DE NOËL

Le 14 janvier, la Municipalité de Venise-en-Québec procédera à la cueillette des sapins de Noël naturels. Veuillez les déposer au bord de la chaussée avant 8 heures.

AVIS DE TRAVAUX ET DE CIRCULATION DE CAMIONS LOURDS SUR LA 34E RUE OUEST

Nous avisons les résidents de la 34e Rue Ouest qu'il y aura des travaux pour réparer les digues de l'étang John à partir du 11 janvier. Il est à prévoir que la circulation de véhicule lourd se déroulera pendant deux semaines.

AVIS AUX CONDUCTEURS DE MOTONEIGE, VÉHICULE TOUT-TERRAIN ET AUTRES VÉHICULES HORS ROUTE

En ce début de la saison hivernale, ce rappel est adressé aux conducteurs de motoneige, de véhicule tout-terrain et autres véhicules hors route, qu'il est strictement interdit de circuler hors-piste, ainsi que sur les terrains publics et privés.

TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ÉLAGAGE DES ARBRES AU PARC JAMESON

Dès le 15 février, une opération d'émondage aura lieu au parc Jameson. Sur le nombre de 39 arbres qui ont été évalués, un peuplier à 60% mort, un frêne atteint de l'agrile et trois érables plaine atteints par la pourriture devront être abattus. La Municipalité prend à cœur l'entretien de ses arbres. En ce sens, un traitement contre l'agrile a été fait l'an dernier afin de ralentir la maladie du frêne et ce, pour tous les arbres publics.

NOUVELLES PISTES DE SKI DE FOND

Cet hiver, la Municipalité propose aux amateurs de ski de fond plusieurs pistes bien aménagées. Les pistes balisées, tracées et damées raviront tous les skieurs, débutants ou expérimentés. Aménagées sur le terrain de golf, le point de départ se fait à partir du parc Robert Aumont et de la Cache du lac Champlain. Vous pourrez y accéder dans la semaine du 18 janvier. Pour pouvoir profiter pleinement des pistes consacrées à ce sport, il est de mise de bien respecter l'endroit et d'éviter le passage de VVT qui est interdit, car les véhicules endommagent les surfaces. Parcourez-les et savourez la beauté de l'hiver à Venise-en-Québec !

GUIGNOLÉE MONÉTAIRE – BILAN

Chaque année, la Municipalité de Venise-en-Québec collabore avec le Centre d'entraide régional d'Henryville afin d'amasser des dons qui servent à offrir des paniers de Noël aux familles dans le besoin. En raison de la pandémie, la guignolée a quand même eu lieu le 5 décembre dernier. Voici le témoignage de Mme Larocque, directrice du Centre d'entraide : « Je suis surprise des montants reçus pour la guignolée, malgré la pandémie. Wow ! Un record jamais vu. Merci énormément aux bénévoles et donateurs. Ce fut un grand succès. »

Voici le bilan des dons recueillis :

Sainte-Anne-de-Sabrevois - 11 218 \$
Saint-Alexandre – 8 565 \$
Henryville - 3 328 \$

Venise-en-Québec - 2 480 \$
Saint-Sébastien - 890 \$
Autres – 5 000 \$

CAMPAGNE DE VACCINATION À L'AUTO – BILAN

Les 7, 8 novembre et 10 et 11 décembre derniers, la Coopérative de santé du lac Champlain a procédé en collaboration avec la Municipalité de Venise-en-Québec à une vaccination à l'auto contre la grippe. Plus de 630 personnes ont profité de ce service. Les gens n'avaient même pas à sortir de l'auto pour se faire vacciner.

Nous profitons de l'occasion pour informer la population qu'une subvention de 10 000\$ a été accordée à la coop dans le cadre du programme « dites-nous comment vous aider » de Desjardins permettant d'acquérir une génératrice afin que plus aucune panne d'électricité n'empêche la continuité des services. Nous profitons de l'occasion pour vous offrir nos meilleurs vœux de santé pour l'année 2021.

COMPO HAUT-RICHELIEU

En 2021, Compo-Haut-Richelieu met en place tous les services pour une gestion écologique et économique des matières résiduelles, ce qui engendre de nombreux changements. Pour accompagner les citoyens à travers ces nouveautés, un Guide de gestion des matières résiduelles a été distribué dans les boîtes aux lettres. À l'intérieur se trouve notamment un calendrier de collectes détachable qui pourra être affiché dans la maison, bien à la vue de toute la famille.

Chaque municipalité ou secteur aura sa propre version du Guide avec les dates de différentes collectes ainsi que toutes les informations pour une gestion écoresponsable de ses matières résiduelles. Voici les grandes lignes des changements importants à venir. En janvier, les gros rebuts (encombrants) non valorisables seront collectés une fois par mois, à date fixe selon les secteurs. Certaines municipalités du secteur rural connaissent un changement de jours de collecte. À Venise-en-Québec, le recyclage, le compostage et les déchets sont ramassés le lundi et vos bacs doivent être mis au bord de la rue avant 7 heures. La collecte de matières compostables avec BRUN'O Lebac débutera en février. En avril, la collecte de matières compostables adoptera un horaire estival avec une fréquence toutes les semaines. Les bacs d'ordures seront maintenant collectés toutes les 2 semaines à l'année. Aucun surplus ne sera collecté en dehors du bac roulant. La collecte des matières recyclables est déjà effectuée aux 2 semaines.

Le site internet de Compo-Haut-Richelieu est LA référence pour obtenir les réponses à plusieurs questions. Il sera mis à jour fréquemment au cours des prochains jours. www.compo.qc.ca - 450 347-0299



DEMANDES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Pour présenter une demande au comité, vous devez la déposer **AVANT LE TROISIÈME VENDREDI DU MOIS**. Une demande doit contenir les documents suivants : les plans, l'estimation des coûts des matériaux et le certificat d'implantation. Des exemples de documents à présenter lors du dépôt des demandes seront disponibles prochainement sur le site web, dans l'onglet urbanisme.

Les demandes traitées par le CCU concernent les dérogations mineures (aux règlements de zonage ou de lotissement), les demandes étant liées à l'application du règlement en vigueur sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et les demandes relatives à un usage conditionnel.

Les réunions du comité sont planifiées de manière à être coordonnées avec les séances du conseil municipal et ainsi rendre dès que possible une réponse aux requérants sur leur dossier respectif, qu'elle soit favorable ou défavorable.



Inscrivez-vous à **OMNIAalert** pour recevoir tous les avis importants
www.veniseenquebec.omnivigil.com



Gestion animalière – Enregistrement et signalement d'animaux perdus
www.proanima.com - 1 833 445-2525

WWW

veniseenquebec.ca



www.facebook.com/municipalitedeveniseenquebec/



information@venise-en-quebec.ca



450 346-4260



Les bureaux de l'hôtel de ville sont situés au 237, 16^e Avenue Ouest, Venise-en-Québec



Surveillez le panneau d'affichage électronique !